

NOTE AUX ASSOCIATIONS BOULONNAISES

Annoncer votre manifestation sur le site internet de la ville

La ville de Boulogne s'est dotée récemment d'un nouveau site internet. Le service communication vous propose de faire apparaître vos manifestations sur l'agenda en page actualités. Pour que vos manifestations soient publiées vous pouvez solliciter le service communication de deux façons.

Par mail à : contact@mairieboulogne.fr , dans ce mail merci de compléter la demande ci jointe.

Par formulaire papier : Disponible au secrétariat de mairie ou téléchargeable sur le site de la ville.

Les demandes de communication que vous effectuez via le site internet de la ville pour annoncer votre manifestation sur l'agenda, sont totalement indépendantes de celles effectuées auprès des services administratifs de la mairie (location de salle, demande de matériel complémentaire, etc..) et ne vous dispensent pas d'effectuer votre demande officielle de manifestation.

Au préalable de la diffusion de votre annonce, assurez-vous de sa faisabilité et d'avoir obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires.

Seules les manifestations se déroulant sur le territoire de la commune de Boulogne sur Gesse pourront être publiées.

Mairie de Boulogne sur Gesse

Demande de publication d'une manifestation

Vous organisez un événement ou une manifestation sur notre commune et vous souhaitez nous le signaler afin de l'annoncer sur le site internet de la ville.

Complétez le formulaire ci-dessous le plus précisément possible.

Votre proposition sera étudiée par le service communication avant sa mise en ligne.

VOTRE PROPOSITION

TITRE

DESCRIPTION :

IMAGE en pièce jointe (si vous le souhaitez) FORMAT JPG OU PDF

En fournissant une image vous certifiez en être le propriétaire et vous nous autorisez à l'utiliser sur le site de la ville

DATE et HEURE de début :

DATE et HEURE de fin :

LIEU :

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S) :

TEL :

MAIL :

OBSERVATIONS :